



NOTE DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2026

ELANCOURT

SOMMAIRE

1. CADRE GENERAL DU BUDGET	page 3
2. UN BUDGET DE RESPONSABILITÉ ET D'AMBITION	page 4
3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	page 5
4. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	page 7
5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	page 10
6. LES PRINCIPALES ENVELOPPES D'INVESTISSEMENT	page 11
7. LES PRINCIPAUX PROJETS	page 12
8. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	page 13
9. CONCLUSION	page 16

1. Obligation légale et principes budgétaires

- Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget communal s'inscrit dans un cadre légal strict et transparent.
- Il repose sur les grands principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, spécialité et sincérité.
- Le budget est mis à disposition sur le site internet de la commune.

2. Processus budgétaire

- Vote du budget au plus tard le 15 avril 2026.
- Transmission au représentant de l'État dans un délai de 15 jours.
- Le Maire est autorisé à engager les opérations de recettes et de dépenses.
- Période d'exécution : du 1er janvier au 31 décembre 2026.

3. Contexte et orientations politiques

- Un contexte de crise budgétaire impose une recherche accrue d'efficacité et de maîtrise des moyens.
- La vision politique s'inscrit dans une ambition partagée : *Imaginer la ville de demain*, avec une priorité donnée au cadre de vie.
- Quatre orientations stratégiques structurent l'action municipale :
 - Une ville en pleine nature
 - Un service public efficient
 - Des quartiers tournés vers l'avenir
 - Une ville sportive et animée

4. Stratégie budgétaire 2026

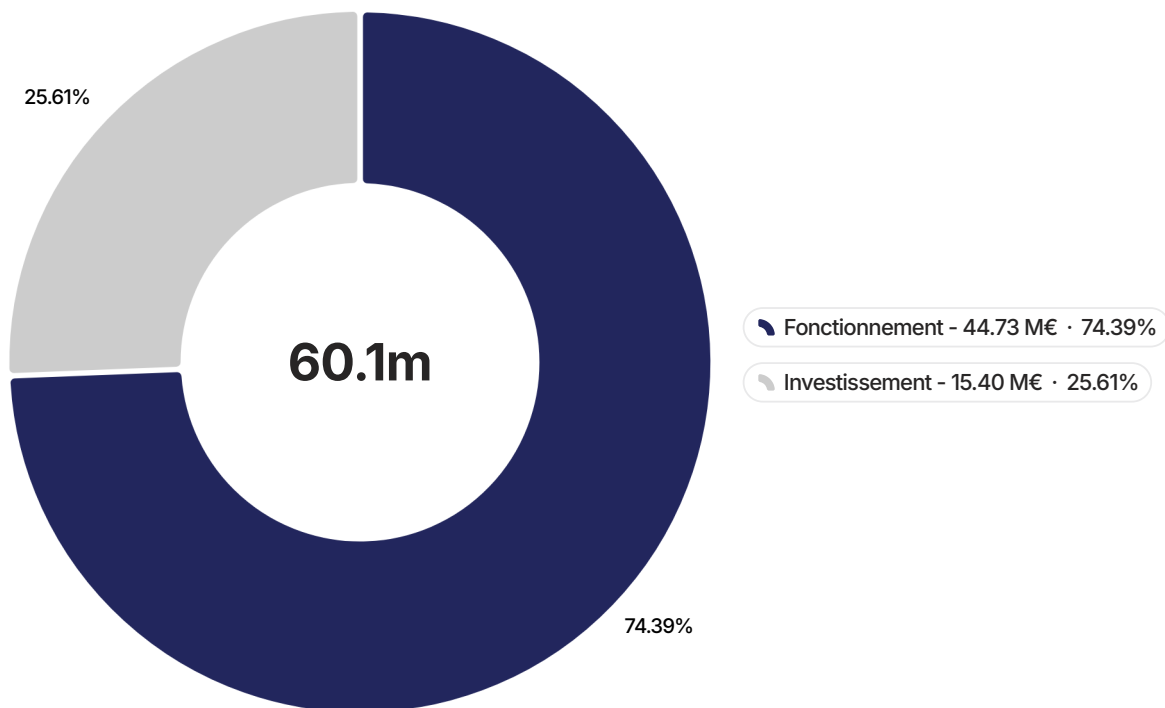
- **Section de fonctionnement :**
 - Maîtriser l'évolution des dépenses de gestion
 - Contrôler l'évolution structurelle des dépenses de personnel
 - Maintenir la qualité des services à la population
 - Stabiliser les taux communaux d'imposition
- **Section d'investissement :** poursuite du programme pluriannuel d'investissement (PPI).

1. UN BUDGET DE RESPONSABILITÉ ET D'AMBITION

Dans un contexte national marqué par des tensions sur les finances publiques, la commune fait le choix d'un budget à la fois prudent et volontaire, au service des habitants et des priorités du territoire.

Protéger les habitants, préserver la qualité du service public et continuer à investir pour l'avenir, sans augmenter les impôts et les tarifs des services municipaux.

Répartition du budget total — 60,1 M€



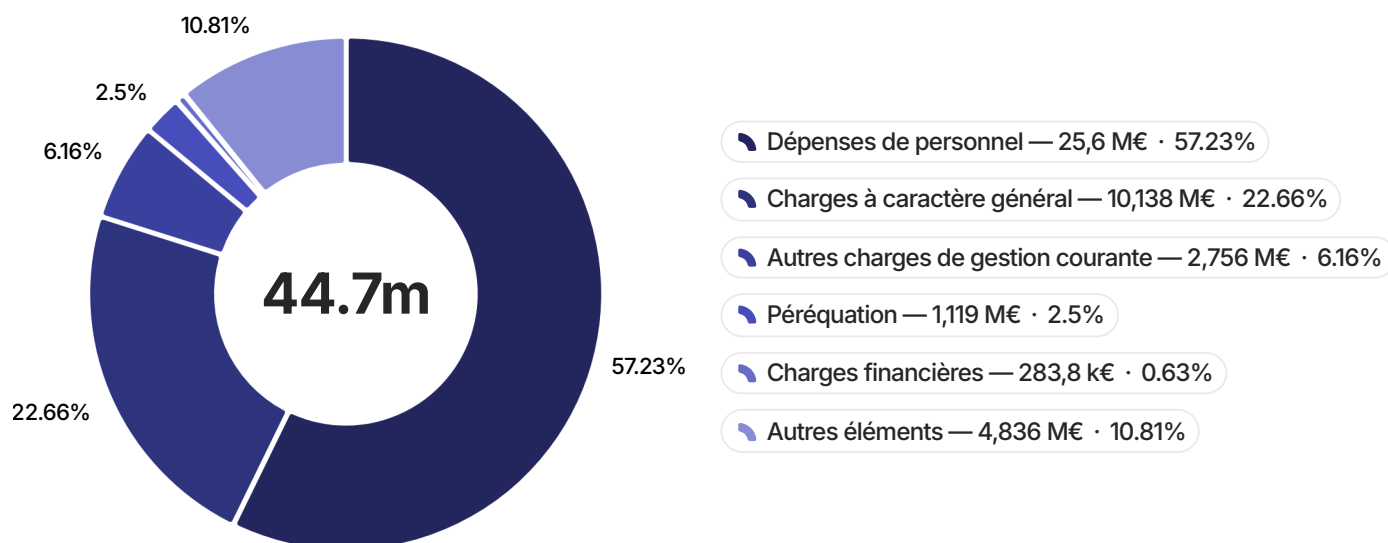
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement couvre les dépenses et les recettes liées au fonctionnement quotidien des services municipaux. Elle porte un budget total de **44 732 089 €**, en baisse de **0,92 %**, et traduit la volonté de maintenir un service public de qualité tout en maîtrisant les équilibres financiers.

LES DÉPENSES

La structure des dépenses de fonctionnement reflète les grandes priorités de la commune : assurer le service public au quotidien, absorber les effets de contexte sur les coûts de personnel et d'énergie, soutenir les solidarités locales et préserver une capacité d'autofinancement pour l'avenir.

- ☐ Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **39 942 869 €**, auxquelles s'ajoutent les opérations dites « d'ordre » pour **4 789 220 €**.



1. Dépenses de personnel

25 600 000 €

- Inclut la hausse CNRACL (280 k€), la revalorisation du SMIC (+1.18%) et la protection sociale complémentaire
- Intègre les élections municipales (100 k€) et les effets du GVT (80 k€)

3. Autres charges de gestion courante

2 755 842 €

- Associations et CCAS : 1 209 210 €
- Centre aqualudique Castalia : 426 000 €
- Informatique et concessions : 282 029 €
- Indemnités et formations des élus : 263 190 €
- Créances admises en non-valeur : 120 000 €

5. Charges financières

283 831 €

- Intérêts de la dette

2. Charges à caractère général

10 138 228 €

- Augmentation des repas scolaires : 56 k€
- Hausse des assurances : 41 k€
- Énergie (électricité, carburants, chauffage) : 1 830 000 € — stable par rapport à 2025
- Fêtes et cérémonies : 352 k€

4. Prélèvements au titre de la péréquation

1 118 727 € — une contribution de solidarité qui pèse sur l'équilibre de fonctionnement.

- FPIC : 744 000 €
- FSRIF : 374 727 €
- DILICO : 0 €

6. Autres éléments

4 835 460 € au total, incluant les opérations d'ordre et les flux vers l'investissement.

- Charges spécifiques : 46 240 €
- Virement à l'investissement : 250 000 €
- Opérations d'ordre : 4 539 220 €, dont amortissements et provisions

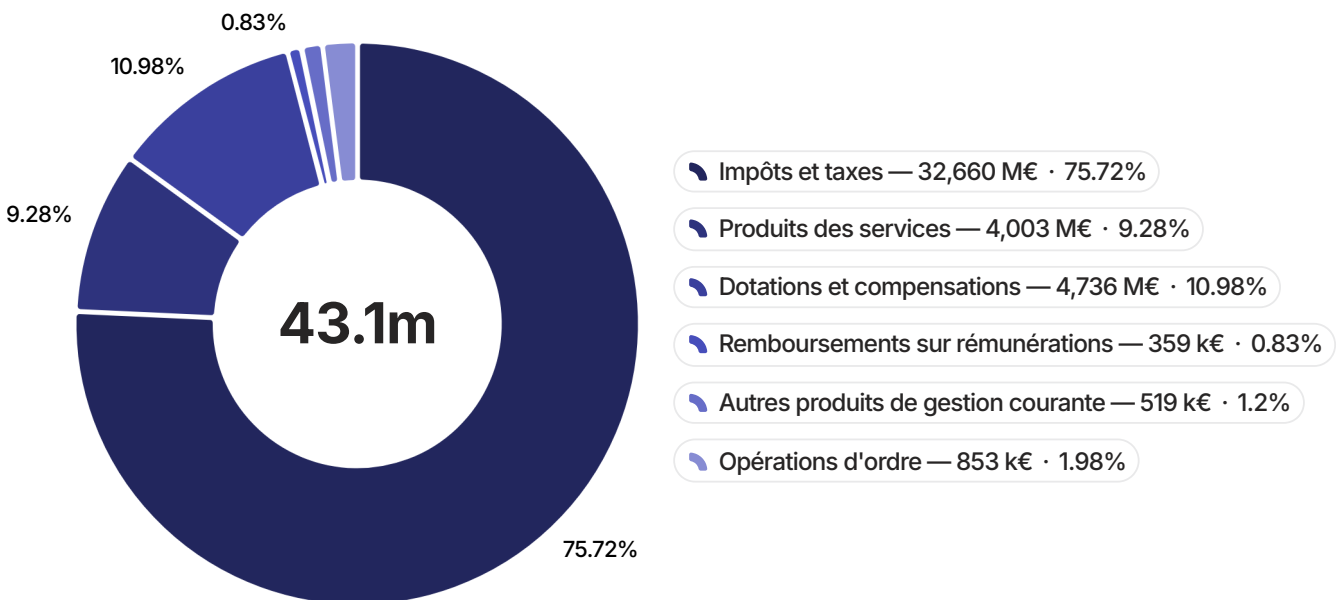
À retenir : la section de fonctionnement reste fortement portée par la masse salariale, tout en absorbant des hausses de charges incompressibles. La maîtrise des dépenses courantes et des charges financières permet néanmoins de préserver une capacité de financement pour les priorités d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des impôts et taxes, des dotations de l'État et des produits versés par les usagers.

- Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à **42 278 986 €**, auxquelles s'ajoutent **853 103 €** d'opérations d'ordre et **1 600 000 €** de reprise du résultat 2025, soit un total de **44 732 089 €**.

RÉPARTITION DES RECETTES



LES GRANDES MASSES DE RECETTES

1. Impôts et taxes

32 659 793 € — soit **75 %** des recettes, le premier pilier de la stabilité budgétaire communale.

- **Impôts locaux directs** : 24 629 346 €
- **Évolution prévue** : +1,63 % soit +394 285 €

☐ **Point clé** : Les taux communaux restent inchangés en 2026

Fiscalité directe : taxe foncière bâtie 39,12 %, taxe foncière non bâtie 136,25 %, taxe d'habitation sur les résidences secondaires 17,18 %

Fiscalité indirecte et compensations

- **Fiscalité indirecte** : 1 313 084 €
- Dont droits de mutation : 900 000 €
- Taxe sur la consommation d'électricité : 340 000 €
- Taxe sur les pylônes électriques : 73 084 €
- **Attribution de compensation (AC)** : 6 600 248 €
- **Remboursement DILICO 1** : 117 115 €

☐ **Point clé** : la fiscalité locale demeure la principale source de recettes et contribue à sécuriser l'équilibre de fonctionnement malgré un contexte de recettes publiques plus contraint.

2. Produits des services versés par les usagers

4 003 489 €

- Restaurations scolaires
- Centres de loisirs
- Crèches
- Montants variables selon les volumes d'inscription et de fréquentation

☐ **Point clé** : Les tarifs municipaux restent inchangés

3. Dotations, compensations fiscales et participations

4 736 382 €

- **Dotations forfaitaire** : 303 785 €
- **Compensations fiscales** : 1 936 213 €
- **Participations CAF** : 2 399 584 €
- **Autres participations** : 96 800 €

☐ **Point clé** : L'impact de la baisse structurelle des dotations de l'État

La dotation forfaitaire a diminué de **61,28 %** en 2026. Depuis 2014, la commune a perdu **33,7 M€**.

4. Remboursements sur rémunérations et autres charges

359 000 €

- Remboursements des organismes sociaux
- Indemnités liées aux arrêts maladie

5. Autres produits de gestion courante

519 322 €

- **Produits immobiliers** : 513 820 €
- Recettes de gestion courante complémentaires

6. Opérations d'ordre

853 103 €

- **Amortissement des subventions d'investissement** : 753 103 €
- **Reprises de provisions** : 100 000 €

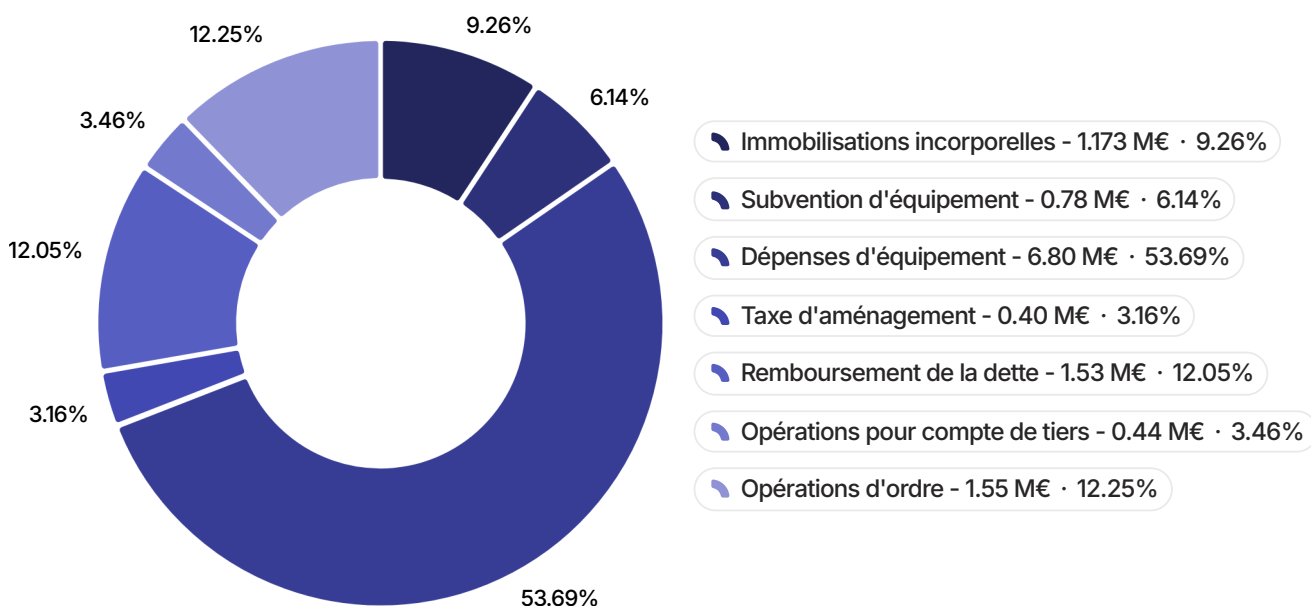
- **À retenir** : malgré le recul des concours de l'État, les recettes de fonctionnement reposent sur une fiscalité locale dynamique, des services publics générateurs de recettes et des participations, ce qui permet de maintenir une trajectoire financière stable et de préserver le pouvoir d'achat des ménages sans augmentation des taux communaux.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe les dépenses et recettes liées aux opérations qui modifient ou enrichissent le patrimoine communal : constructions, aménagements, acquisitions, équipements durables et études préalables. Elle comprend aussi le remboursement du capital de la dette et s'inscrit dans une logique de préparation de l'avenir.

- La section d'investissement porte un budget total de **15,4 M€** et traduit la volonté de préparer l'avenir tout en améliorant concrètement le quotidien des habitants. Ses recettes proviennent de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, des subventions d'équipement et du FCTVA, et peuvent être complétées par l'emprunt afin d'assurer son équilibre budgétaire.

RÉPARTITION GLOBALE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



LES PRINCIPALES ENVELOPPES D'INVESTISSEMENT

1. Immobilisations incorporelles

1 173 200 €

- **930 000 €** frais d'études et maîtrise d'œuvre (Maison de Quartier Agiot, Groupe scolaire Petits Prés, voirie)
- **243 200 €** acquisition logiciels

3. Dépenses d'équipement

6 805 413 € (voir ci-après)

- **4 664 413 €** immobilisations corporelles
- **2 141 000 €** immobilisations en cours

2. Subvention d'équipement

778 000 €

- **730 000 €** fonds de concours SQY Parc des Coudrays
- **48 000 €** provision subventions

4. Taxe d'aménagement

400 000 €

Remboursement affecté aux opérations d'aménagement et de développement urbain.

AUTRES RECETTES ET CHARGES D'INVESTISSEMENT

5. Remboursement de la dette

1 527 279 €

Cette enveloppe correspond aux remboursements d'emprunt et au service de la dette.

6. Opérations pour compte de tiers

438 566 €

Opérations réalisées pour le compte de partenaires ou tiers, retracées à budget équilibré.

7. Opérations d'ordre

1 553 103 €

Écritures comptables sans flux de trésorerie, liées aux amortissements de subventions et opérations internes.

- ☐ **À retenir :** Le budget d'investissement 2026 combine des dépenses structurantes pour le cadre de vie, les équipements, la famille, l'animation de la ville et les moyens généraux, tout en intégrant les charges de dette, les opérations pour compte de tiers et les écritures d'ordre.

LES PRINCIPAUX PROJETS

Travaux cimetière (sanitaires, columbarium) 66 500 €	Travaux extérieurs PRIOR 60 000 €	Voirie (Rue Gabriel Fauré et Résidence Champcour) 300 000 €	Aire de jeux Jacques Cartier 405 000 €
Chauffage et climatisation 450 000 €	Améliorations de l'habitat et Sécurité incendie 146 000 €	Crèche Tom Pouce 150 000 €	Centre social 150 000 €
Accessibilité PMR Hôtel de Ville 43 000 €	Maison de quartier de l'Agot 1 611 000 €	Prisme 260 000 €	Ferme du Mousseau 40 000 €
Complexe sportif Europe 280 000 €	Gymnase Maurice Chastanier 150 000 €	Matériel informatique 325 060 €	Outillage et matériel 209 000 €
Mobilier 118 800 €	Autres biens 643 186 €	Véhicules 190 000 €	

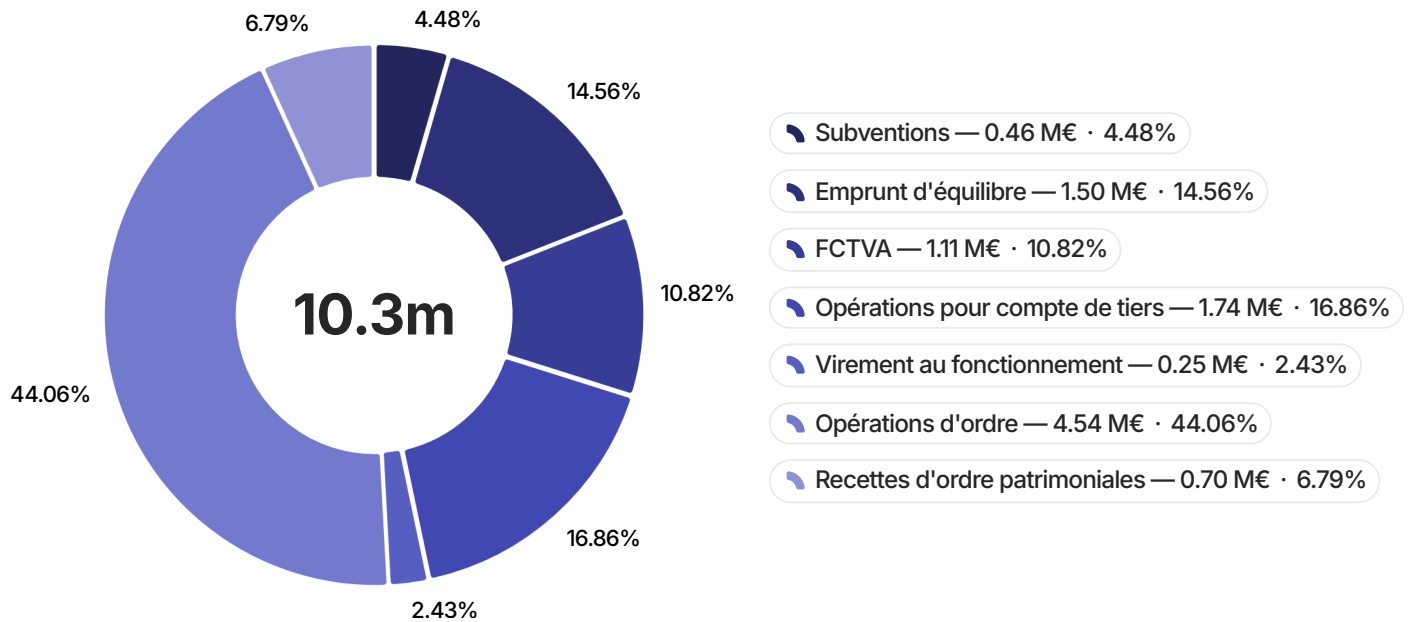
Lecture stratégique

- Le budget se concentre sur la modernisation des équipements publics et l'amélioration du cadre de vie.
- Les moyens généraux accompagnent la transformation des outils, des véhicules et du parc matériel.
- Les interventions sur la petite enfance, l'accessibilité et la sécurité complètent les priorités.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent des financements externes, de l'emprunt et des transferts entre sections. Elles viennent financer la section d'investissement et contribuer à l'équilibre du budget.

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



LES PRINCIPALES RECETTES PAR NATURE

1. Subventions d'investissement

461 346 €

- Financements externes systématiquement recherchés auprès des partenaires
- **Fonds du Pacte financier 2022-2026 :**
- Toiture de l'école Jean Monnet : 365 846 €
- Travaux à l'école du Berceau : 38 000 €
- Cour de l'école Willy Brandt : 46 000 €
- **Subvention CAF pour les équipements petite enfance / éducation : 11 500 €**

2. Emprunt d'équilibre

1 500 000 €

- Montant provisionnel correspondant au plafond d'emprunt pour 2026
- Ce besoin est appelé à diminuer selon :
- l'obtention de subventions complémentaires
- les ajustements liés à l'exécution budgétaire

3. FCTVA

1 115 000 €

- Compense la TVA acquittée par les collectivités sur les dépenses d'investissement
- Calculé sur la base des dépenses de l'année N-2
- Projection 2026 : 1,115 M€

5. Dépôts et cautionnements reçus

1 000 €

- Dépôts et garanties reçus

7. Opérations pour compte de tiers

1 737 499 €

- Recettes de contrepartie liées à des opérations réalisées pour Saint-Quentin-en-Yvelines agglomération

9. Opérations d'ordre de transferts entre sections

4 539 220 €

- Dotations aux amortissements : 4 455 000 €
- Reprises de provisions : 84 220 €

4. Taxe d'aménagement

20 000 €

- Recettes issues de la taxe d'aménagement

6. Produits de cessions d'immobilisations

10 000 €

- Recettes provenant des cessions d'actifs

8. Virement de la section de fonctionnement

250 000 €

- Transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement
- Ne donne pas lieu à émission de titre ni de mandat

10. Recettes d'ordre patrimoniales

700 000 €

- Écritures comptables liées à la gestion patrimoniale
- Conformes aux normes comptables des collectivités locales

LECTURE STRATÉGIQUE

- Les recettes d'investissement s'appuient sur un équilibre entre financements externes, fiscalité affectée, transferts internes et emprunt
- Les subventions et le FCTVA réduisent le recours à l'endettement
- L'emprunt d'équilibre joue un rôle de variable d'ajustement pour sécuriser le financement du programme
- Les opérations pour compte de tiers et les recettes d'ordre contribuent significativement au volume global des ressources
- La stratégie financière vise à préserver l'équilibre budgétaire tout en soutenant les investissements structurants
- Le pilotage des financements reste orienté vers la recherche de cofinancements et l'optimisation des ressources disponibles

☐ **À retenir** : le financement de l'investissement repose d'abord sur la mobilisation de recettes externes, complétées par des ressources internes et un emprunt d'équilibre maîtrisé. Cette combinaison permet de sécuriser le programme d'investissement tout en maintenant l'équilibre du budget.

CONCLUSION

Dans un environnement incertain, la Ville maintient des équilibres financiers solides.

- **Une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement**
- **Une préservation de la capacité d'autofinancement**
- **Une stabilisation de la fiscalité locale, sans augmentation des taux et des tarifs des services municipaux**
- **Un recours à l'emprunt maîtrisé et encadré**